

29 octobre 2024

DÉCLARATION DE BARCELONE POUR REVENDIQUER NOTRE HUMANITÉ COMMUNE

Dans le cadre de la Conférence de la société civile euro-méditerranéenne tenue à Barcelone les 26 et 27 octobre 2024, la Déclaration pour revendiquer notre humanité commune a été mise à disposition pour recueillir le soutien et l'approbation de la société civile. Cette Déclaration a pour objectif de protéger les espaces civiques en favorisant un dialogue inclusif et constructif, afin de contrer la polarisation et la déshumanisation sans précédent provoquées par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Elle repose sur des valeurs fondamentales : la justice, l'égalité des droits, le respect du droit international et la solidarité.

Les signataires de cette déclaration s'engagent à exploiter le cadre unique de la société civile euro-méditerranéenne et à adopter une "stratégie d'union" visant à promouvoir des sociétés plus relationnelles et pluralistes, ainsi qu'à établir des relations coopératives, empathiques et respectueuses entre les pays.

PRÉAMBULE

Nous, représentants de la société civile, nous réunissons à un moment où notre humanité commune est gravement menacée.

Nous nous trouvons au bord du précipice. Alors que nous écrivons ces lignes, Gaza endure une tragédie indescriptible – famine et nettoyage ethnique –, tandis que le Moyen-Orient s'enfonce dans la violence et le conflit. Cette escalade dramatique a déclenché une véritable « guerre des récits », exacerbant l'antisémitisme, l'islamophobie et la haine envers les Arabes et les Palestiniens. La cohésion, aussi bien au sein de nos sociétés qu'entre elles, se fragilise, et les piliers de l'état de droit, de la paix et de la sécurité internationales s'effondrent dangereusement.

Nous nous réunissons pour appeler les consciences à reconstruire les liens humains qui nous unissent en tant que famille humaine. Nous nous réunissons pour revendiquer notre humanité commune face à la polarisation, à la déshumanisation et au discours de haine nourris par les conflits.

Nous refusons de rester inactifs alors que nos sociétés sont entraînées dans l'obscurité, et que nos peuples, au Moyen-Orient comme en Europe, continuent de subir des injustices, des traumatismes et des souffrances transgénérationnelles.

Nous sommes consternés de constater que la plupart des gouvernements occidentaux ne condamnent pas et n'agissent pas pour mettre un terme aux crimes de masse, comme si nos droits humains les plus fondamentaux et les principes humanitaires étaient vidés de leur sens.

En réponse aux calamités de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste, les nations du monde ont fondé les Nations Unies, adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et signé des traités internationaux pour encadrer les relations entre États, protéger nos droits et préserver nos libertés individuelles et collectives. Pourtant, ces acquis collectifs sont aujourd'hui ignorés et sapés sous nos yeux. Sans une application rigoureuse et impartiale du droit international, et sans que les auteurs de crimes atroces soient tenus responsables, l'impunité se développe et la justice devient l'exception, plutôt que la règle.

À la suite des horreurs de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste, les nations du monde ont fondé les Nations Unies, adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme et signé des traités internationaux

pour encadrer les relations entre États, protéger nos droits et préserver nos libertés individuelles et collectives. Cependant, ces acquis collectifs sont aujourd'hui gravement mis en péril sous nos yeux.

Sans une application rigoureuse et impartiale du droit international, et sans que les auteurs de crimes atroces soient tenus responsables, l'impunité prospère et la justice devient l'exception au lieu d'être la norme.

Les peuples de la région euro-méditerranéenne expriment constamment leur soutien au droit international, appellent à la fin de la violence et aspirent à des solutions pacifiques. Ils craignent à juste titre que l'ordre mondial établi après la Seconde Guerre mondiale pour protéger nos droits soit délibérément démantelé au profit d'une géopolitique racialisée.

Trop de responsables politiques ont failli à répondre aux attentes de leurs citoyens et aux exigences du droit international, ignorant ainsi les principes fondamentaux de notre humanité commune et violant leur mandat. Cette défaillance érode la confiance dans nos gouvernements et dans la gouvernance mondiale.

Jusqu'à ce jour, trop de responsables politiques ont manqué à leurs devoirs envers leurs citoyens et les exigences du droit international, ignorant ainsi les principes fondamentaux de notre humanité partagée et trahissant leur mandat. En raison de cet échec, la confiance dans nos gouvernements et dans la gouvernance mondiale est en déclin. Il est désormais incontestable que cette situation relève d'une véritable urgence internationale.

La société civile se voit aujourd'hui contrainte de rappeler aux dirigeants mondiaux leurs responsabilités et leurs engagements solennels envers le droit international et les normes humanitaires. C'est pourquoi nous nous unissons, dans un esprit de solidarité et de fermeté, pour énoncer les déclarations et exigences suivantes.

Nous Déclarons :

1. Nous affirmons avec conviction que tous les peuples de la région, y compris les Juifs israéliens et les Palestiniens, ont un droit inaliénable à l'autodétermination. Ils doivent pouvoir vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri de toute forme de terreur et de violence, et jouir de droits égaux et d'une citoyenneté pleine et entière.
2. Nous rejetons fermement l'occupation illégale, l'incarcération de masse, la prise d'otages civils, les bombardements indiscriminés, les déplacements forcés et la famine comme arme de guerre, en tout lieu et en tout temps.
3. Nous condamnons fermement toutes les formes de violence exercées contre les civils, y compris celles du 7 octobre 2023, ainsi que les décennies d'occupation, les politiques de colonisation et les démolitions de maisons. Nous exigeons la poursuite des responsables des violations du droit international humanitaire, indépendamment de l'identité des auteurs ou des victimes.
4. Nous rejetons fermement toute forme de racisme, de discrimination, de déshumanisation ou de discours de haine fondés sur des identités stéréotypées ou des origines nationales, ethniques ou religieuses, notamment en période de conflits violents.
5. Nous condamnons l'exploitation de la mémoire d'un crime pour discréditer la protestation contre un autre. Nous rejetons l'instrumentalisation politique des accusations d'antisémitisme, fréquemment associées à la définition actuelle de l'IHRA, et soutenons des approches plus nuancées, telles que la Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme (JDA).

6. Nous rappelons que l'escalade actuelle au Moyen-Orient se déroule dans un contexte où la proposition de paix globale de l'Initiative de paix arabe (IPA, 2002), conforme au droit international, est ignorée par Israël depuis 22 ans.

Sur ces principes, nous appelons à :

7. L'application immédiate des mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice (CIJ), afin de mettre fin aux massacres à Gaza, de permettre l'entrée massive d'aide humanitaire, et de garantir la libération des otages.
8. L'interdiction totale de la fourniture d'armes par les États de l'UE et de la région euro-méditerranéenne aux parties belligérantes, dans le but de freiner l'escalade du conflit.
9. La mise en œuvre immédiate et inconditionnelle du droit international, en accord avec l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) de 2024, qui déclare l'occupation israélienne illégale, et l'application rigoureuse de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU (2006).
10. L'accès immédiat et sans entrave des journalistes internationaux à Gaza, la protection des travailleurs des médias locaux, ainsi que la pleine coopération avec les enquêteurs mandatés par l'ONU, conformément aux ordres juridiquement contraignants de la CIJ.
11. Aux États à dénoncer et prendre toutes les mesures nécessaires contre toute campagne de pression publique ou privée et/ou toute restriction d'accès affectant la liberté de la presse.
12. Aux instances de régulation et aux entreprises de médias sociaux pour qu'elles assument leur responsabilité de lutter contre la polarisation, la déshumanisation et la radicalisation alimentées par la désinformation et les algorithmes ; et aux médias de garantir une couverture professionnelle, éthique et factuelle, fournissant toutes les informations pertinentes et le contexte.
13. Respect total du droit à l'éducation dans un environnement sûr, en particulier pour les personnes déplacées
14. Promouvoir l'autonomie, l'émancipation, la prise de décision et la représentation des femmes dans la consolidation de la paix et dans toutes les questions concernant l'avenir de leur peuple, en conformité avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, en intégrant pleinement une perspective de genre et en réaffirmant le principe d'une politique étrangère dirigée par le féminisme.
15. Aux gouvernements à soutenir la liberté académique et lever les obstacles à la liberté d'expression qui restreignent effectivement la coopération et répriment l'activisme en faveur des droits humains et d'une paix juste entre Palestiniens et Israéliens.
16. Garantir des protections juridiques aux artistes, écrivains, universitaires et défenseurs de la paix et de la compréhension ou qui protestent contre la guerre, afin de prévenir les campagnes organisées visant à les faire taire.
17. Reconnaître le rôle des acteurs culturels dans la défense de notre humanité partagée, l'opposition à l'oppression et la promotion de la justice et de la paix, en appelant les acteurs culturels à travers la région euro-méditerranéenne à contribuer activement, et en demandant aux autorités de faciliter et de soutenir cette forme d'activisme culturel.
18. L'utilisation des infrastructures, instruments et ressources disponibles, ainsi que la création de nouvelles ressources nécessaires pour favoriser les réseaux de solidarité et de dialogue entre les

acteurs de la société civile à travers la région euro-méditerranéenne, afin de revendiquer notre humanité partagée, et de soutenir les acteurs de la paix militants de la société civile au Moyen-Orient.

19. Soutenir un processus de paix dirigé par la société civile à travers la création d'assemblées citoyennes dans la région, composées de citoyens sélectionnés au hasard, représentant leur société de manière aussi large que possible à travers les générations et les origines sociales. Ces assemblées devraient ouvrir la voie à une assemblée de paix réunissant Palestiniens, Juifs israéliens et peuples voisins."

Cette Déclaration réaffirme notre engagement collectif en faveur de notre humanité commune et le rejet de logique de guerre. Un Conseil consultatif euro-méditerranéen pour revendiquer notre humanité commune sera établi afin de superviser la mise en œuvre de ces revendications et d'élaborer un plan d'action concret.